

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

**LA SOCIÉTÉ KRUGER ÉNERGIE DOIT METTRE FIN
AU PROJET PARC ÉOLIEN BAS-SAINT-LAURENT**

Montréal (Québec), le 16 mars 2009 – La société Kruger Énergie a informé, aujourd’hui, les autorités municipales de Sainte-Luce, de Sainte-Flavie et de la MRC de la Mitis de sa décision de mettre fin au projet d’implantation du Parc éolien Bas-Saint-Laurent qui lui avait été confié par Hydro-Québec Distribution, le 5 mai dernier.

L’abandon du projet est devenu inévitable en raison de la décision de la municipalité de Sainte-Luce, tel que stipulé dans le projet de règlement No. R-2008-102, de prohiber l’implantation d’éoliennes sur la majeure partie de son territoire, ce qui aura pour conséquence de rendre impossible l’installation de la totalité des vingt-sept (27) turbines initialement prévues.

La poursuite du processus d’adoption du règlement No. R-2008-102, de plus, empêche la société Kruger Énergie de poursuivre les négociations avec les fournisseurs d’équipements.

Pour ces raisons, la société Kruger Énergie Bas-Saint-Laurent S.E.C. a mis fin au développement du projet et en a informé Hydro-Québec.

-30-

RENSEIGNEMENTS :

Jean Majeau
Vice-président principal
Affaires corporatives et Communications
Kruger inc.
Téléphone : (514) 343-3213
Courriel : jmajeau@kruger.com